

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE  
SEANCE DU 19 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le 19 mai à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

**Présents :** Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Kader GHEZAL, Eliane MARSIGLIO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Alain CLAOUE, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Philippe de GALARD, Olivier BAX, Jacques ESCOUBAS, Christian CARDONA, Gérard MARCET, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Line de LA SEN, Alain BAQUE, Etienne de PINS, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Jean François LARDENNOIS, Laurent TRAVAIL, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Yves MARTIN, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-José SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Claire DULONG, Gérard BASSAU.

**Excusés :** Jacques ESCOUBAS

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur Michel TARRIBLE.

Le Président soumet les comptes rendus du conseil communautaire du 17 mars 2014 et du 14 avril 2014 au vote de l'Assemblée qui les approuve à l'unanimité.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- renouvellement de la ligne de trésorerie : 500 000 €
- Syndicat scolaire CCBL / Escorneboeuf : désignation d'un délégué
- Café associatif de Cologne
- Multi Accueil Petite Enfance Saint-Cricq : achat de la parcelle à la commune de Saint-Cricq
- Mise à disposition d'un agent au CCAS de Saint-Clar

---

**1-OBJET : Demande de classement d'un office de tourisme**

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme modifié ;

**DELIBERE :**

Art.1<sup>er</sup> : Approuve le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'office de tourisme Cœur de Lomagne tel qu'annexé à la présente délibération.

Art.2 : Autorise M. le Président à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

---

**2- OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président expose la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux flux de trésorerie.

Il propose qu'elle soit équivalente à environ 10 % du budget de fonctionnement soit 500 000.00 €.

Le Conseil communautaire, après avoir voté à l'unanimité :

Décide :

- d'autoriser le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour un montant de 500 000.00 €.
- d'autoriser le Président à négocier avec les établissements bancaires et à signer toutes les pièces nécessaires.

---

### **3- OBJET : Mise en place des commissions**

Monsieur le Président procède à la composition des commissions par compétence.

Il demande à chaque commune de nommer son représentant par commission.

#### Commission Développement Economique :

Président : David TAUPIAC

Membres : Michel TARRIBLE - Christophe COLLIN – Max LAMOTHE – Kader GHEZAL – Daniel SORO – Jacques SOULAN – Yves BOSC – Nathalie GUIRAUD – Nadine PENCHENAT – Olivier BAX – Christian CARDONA – Gérard MARCET – Max MERLE – Jean Marc PASCOLINI – Martine MARTIN – Jacques COMMERE – Michel FOURREAU – Jean Luc SILHERES – David TAUPIAC – Vincent BEGUE – Monique MESSEGUE – Gervais MOLAS – Jean Luc RITOURET – Anne LAFFONT – Alain BERTHET – Serge DIANA – Pierre BRUN – Viviane ORTIZ – Philippe DUPOUY – Thierry CARBOUE

#### Commission Aménagement de l'espace :

Président : Serge CETTOLO

Membres : Jean-Pierre CAUFEPE – Joël DURREY – Alexandre LAFFONT – Jean-Pierre COLLIN – Kader GHEZAL – Daniel SORO – Jacques SOULAN – Yves BOSC – Georges CANALS – Jean-Luc ARLACON – Clara THOMAS – Christian CARDONA – Daniel MARCADET – Etienne DE PINS – Patrice LAURIER – Jean-François LARDENNOIS – Laurent TRAVAIL – Jacques COMMERE – Christophe ROUX – Charles GIBERT – Eric BALLESTER – David TAUPIAC – Gilles NICAUD – Serge CETTOLO – Rioven BAUTHAMY – Jean Luc RITOURET – Cyril BOUVIER – Jean-Claude ROUCOLLE – Bernard CASTADERE – Jocelyne LARRIEU – Julien FAURE – Patrice MATHIEU – David TREVISIOL – Philippe DUPOUY – Patrick BET

#### Commission voirie :

Président : Christian OUSTRIC

Membres : Jean-Pierre LABORDE – Michel TARRIBLE – Joël DURREY – Alexandre LAFFONT – Nadine LABORIE – Jean KERHERVE – Hubert MEUNIER – Gilles BACHERE – André TOUGE – Eliane MARSIGLIO – Joël MANTOVANI – Pascal NOBY – Alain CLAOUE – Yves BOSC – Christian OUSTRIC – Philippe de Galard – Franck SAINT MARTIN – Jacques ESCOUBAS – Christian CARDONA – Alain BAQUE – Bernard FAURE – Jean Jacques SAGANSAN – Etienne DE PINS – Régis LAGARDERE – Jean François LARDENNOIS – Gérard CETTOLO – Bernard BOUSSAROT – Michel FOURREAU – Jean Luc SILHERES – Lionel POUTEAU – Jacques CADEOT – Jean Marc DUPRE – Yves MARTIN – Serge CETTOLO – Claude CAPERAN – Alexandre NOGUES – Guy CLERMONT – Pascal DULAC – Gervais MOLAS – Marceau DORBES – Serge MOLINE – Eric LABORDE – Guy BAQUE – Christian DUMOUCHE – Xavier MONGE – Gilles BEGUE – Eric GIAVARINI – Gérard BASSAU

#### Commission affaires scolaires :

Président : Dominique MEHEUT

Membres : Christophe COLLIN – Dominique MEHEUT – Daniel SORO – Jean-Michel FASSERON – Benjamin VERGNES – Nathalie GIUSTI – Thierry ULIAN – Line DE LA SEN – Linda DELDEBAT – Etienne DE PINS – Hélène DIANA – Bernadette LACOME – Fabienne DANY – Simon FAULONG – Suzanne BIGNEBAT – David TAUPIAC – Jean-Louis DULAUR – Monique MESSEGUE – Marianne LAGRAVERE – Nathalie SOULIER – Georges QUEROL – Alain BERTHET – Winick PICOT – Claire CHAUBET – Violaine UFFERTE – Claire DULONG – Gérard BASSAU

Commission péri et extra scolaire :

Président : Gérard BASSAU

Membres : Christophe COLLIN – Martine DIEUZAIDE – Valérie LACOSTE – Marie-France LABORIE – Daniel SORO – Monique GRANIER – Mylène JOUET – Soraya DJERBOU – Monique BARBOT – Christian BARES – Line DE LA SEN – Jacqueline FERRADOU – Hélène DIANA – Barbara WEGGEN – Sylvie SOULE – Laure CLAMENS – David TAUPIAC – Sylvie DIRAT – Monique MESSEGUE – Fanny STALENQ – Georges QUEROL – Alain BERTHET – Michèle MARCONATO – Dominique ROUX – Gérard BASSAU

Commission affaires sociales :

Président : Gilles BEGUE

Membres : Christelle LE BOZEC – Jeanne DEBUT – Joël DURREY – Aline BARAILHE – Nathalie LUCAS – Eliane MARSIGLIO – Jacques SOULAN – Soraya DJERBOU – Ada JACOBSEN – Monique BARBOT – Linda DELDEBAT – Maryse LAVIGNE – Régine VERONESI – Robert LAVIGNE – Bernard BOUSSAROT – Nadine DALBARD – Suzanne BIGNEBAT – David TAUPIAC – Martine ULIAN – Gérard GUYTON – Geneviève BERGE – Cathy NINGRES – Nicole TIAR – Marie-Claude RACHAIL – Jean-Pierre FASSI – Annie RIVIERE – Gilles BEGUE – Evelyne NICOLIN

Commission tourisme-culture :

Président : Christiane PIETERS

Membres : Catherine COURNOT – Chantal CALAC – Christiane PIETERS – Angélique TROTTIN – Eliane MARSIGLIO – Maryline FLOURY – Jacques SOULAN – Inès CARRERE – Christian PONTAC – Nadine PENCHENAT – Françoise ROUBY – Linda DELDEBAT – Line De la Sen – Sandrine LACOURT – Charlotte DE MALET – Etienne DE PINS – Elisabeth TERRAIL – Guy VILLEMUR – Jacques LAGON – Marie-France ALEXANDRE – Renée DENIEL – David TAUPIAC – Laurent SABATHIER – Claude CAPERAN – Joëlle ODEN – Geneviève BERGE – Marie-Josée SEYCHAL – Nathalie BOVAIS – Cyril BOUVIER – Marie-Pierre UFFERTE – Patricia COMMERE – Michèle MARCONATO – Caroline POUYDEBAT – Raphaël MOUGEY – Alain LACROIX – Béryll BASTOUILL – Bénédicte PETTITI

Commission assainissement :

Président : Jean-Luc SILHERES

Membres : Jean-Pierre CAUFEPE – Joël DURREY – Alexandre LAFFONT – Chantal CALAC – Jean-Claude GAUDON – Rémy MEUNIER – Eliane MARSIGLIO – Florent MANTOVANI – Pascal NOBY – Yves BOSCH – Christian OUSTRIC – Christian CARDONA – Daniel CABASSY – Francis CARRETTE – Eric VERGE – Etienne DE PINS – Patrick PASQUALI – Michel DAUX – Jean-Luc SILHERES – Lionel POUTEAU – Jean-Marc DUPRE – Christian DUTOUR – Jean-Claude ROUCOLLE – Serge MOLINE – Sébastien RINALDI – Patrick BET

Commission communication :

Président : Linda DELDEBAT

Membres : Catherine COURNOT – Aline BARAILHE – Daniel SORO – Mylène JOUET – Jean-François BERTUZZI – Linda DELDEBAT – Line DE LA SEN – Marie-France ALEXANDRE – Marie-Dominique IDRAC – Gérard GUYTON – Rioven BAUTHAMY – Anne LAFFONT – Nicole TIAR – Jean-Jacques ESPAGNACQ – Gérard BASSAU

---

**4- OBJET : Apport d'un fonds associatif avec droit de reprise à l'association ARCOLAN pour la création d'un Café restaurant d'insertion « Comptoir des Colibris » à Cologne**

Monsieur le Président donne la parole à David TAUPIAC, président de la commission économique, qui fait la synthèse des comités de pilotage sur le projet de création d'un café restaurant d'insertion « Comptoir des Colibris » sur la commune de Cologne.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement local basé sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Il répond à un manque de lieu d'échange, de service de proximité et de restauration de qualité.

Pour participer au financement de ce projet aux côtés des partenaires institutionnels tels que : la mairie de Cologne, le Conseil Général, le Conseil Régional, la DIRRECTE, et Pôle Emploi, le Président propose de faire un apport à l'association ARCOLAN route d'Ardizas 32430 COLOGNE dont la CCBL est membre.

Cet apport pourrait être de 20 000.00€ pour boucler le financement du fonds de commerce, l'association le rembourse en 8 ans sans intérêt. Les modalités d'exécution de cette participation seront stipulées dans une convention entre les deux parties.

Après avoir délibéré le conseil communautaire accepte à l'unanimité :

- l'apport association avec droit de reprise d'un montant de 20 000.00 € dans la limite de la somme inscrite au budget 2014 pour l'achat du fonds de commerce par l'association ARCOLAN ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association et toutes les pièces à intervenir pour la réalisation de ce projet.

---

## **5 - OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne/Esorneboeuf**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués au Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne/Esorneboeuf

Il propose les délégués suivants :

Philippe DUPOUY

Claire DULONG

Dominique MEHEUT

Le conseil communautaire approuve cette proposition.

---

## **6- OBJET : Désignation délégués locaux au C.N.A.S.**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués locaux au Comité National d'Action Sociale.

Il propose :

Délégué élu : Daniel CABASSY, conseiller communautaire à la communauté de communes

Délégué agent : Sylvie HENRIOT, adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil communautaire approuve cette proposition.

---

## **7- OBJET : Désignation des Délégués pour siéger au conseil d'administration de l'association de l'Office de tourisme à Saint Clar.**

Le Président donne la parole à la présidente de la commission Tourisme qui présente le fonctionnement de l'Association de l'Office de Tourisme intercommunal à ST CLAR qui est lié à l'intercommunalité pour l'exercice de la compétence tourisme.

Une convention précise les droits et obligations de chaque partie et la participation financière de la communauté.

Il est prévu dans les statuts de l'association de réserver 8 sièges au conseil d'administration de l'association pour les élus communautaire.

Le Président propose de désigner les membres proposés par la commission tourisme soit :

**Christiane PIETERS**

**Nathalie BOVAIS**

**Clara THOMAS**

**Linda DELDEBAT**

**Catherine CURNOT**

**Marie France ALEXANDRE**

**Angélique TROTTIN**

**Guy MANTOVANI**

Le Conseil communautaire décide d'approuver à l'unanimité la désignation des 8 Délégués nommés ci-dessus.

## **8- Objet : Désignation des membres de la commission mixte de gestion du musée de l'école à Saint Clar.**

Le Président donne la parole à la présidente de la commission Culture/Tourisme qui présente le fonctionnement du musée de l'école à ST CLAR qui est lié à l'intercommunalité pour l'exercice de la compétence culture.

Une convention précise les droits et obligations de chaque partie et la participation financière de la communauté.

Il est prévu que 3 représentants de la communauté de communes siègent à la commission mixte de gestion du musée de l'école.

Le Président propose de désigner les membres proposés par la commission culture/tourisme soit :

**Christiane PIETERS**

**Suzanne BIGNEBAT**

**Jacques SOULAN**

Le Conseil communautaire décide :

- D'approuver à l'unanimité la désignation des 3 membres nommés ci-dessus.

---

## **9- OBJET : Commission locale d'évaluation des charges transférées – (CLECT) - Désignation du représentant par commune.**

Vu- L'article 1609 nonies C IV du code général des impôts qui prévoit la constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Vu- le régime fiscal de Bastides de Lomagne en fiscalité professionnelle unique.

VU- La mission de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de procéder à l'évaluation du montant des charges transférées à la communauté et correspondant aux compétences dévolues à la communauté.

Le Président rappelle l'importance de cette évaluation qui sert au calcul de l'attribution de compensation pour les communes membres.

La commission rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges et établit un rapport qui doit être approuvé par les conseils municipaux.

Il appartient au conseil communautaire de créer la commission locale d'évaluation des charges transférées et d'en déterminer la composition à la majorité des deux tiers, étant précisé que la commission est composée de membres des conseils municipaux et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Président propose que la représentation des communes au sein de cette commission soit établie comme suit : Un représentant par commune.

Chaque commune désigne un membre candidat à la CLECT ;

<b>ARDIZAS</b>	Mme	LAFFITE	Michèle
<b>AVENSAC</b>	M	TARRIBLE	Michel
<b>AVEZAN</b>	M	DURREY	Joel
<b>BAJONNETTE</b>	M	LAFFONT	Alexandre
<b>BIVES</b>	Mme	BARAILHE	Aline
<b>CASTERON</b>	Mme	PIETERS	Christiane
<b>CATONVIELLE</b>	M	GAUTHE	David
<b>COLOGNE</b>	M	TOUGE	André
<b>ENCAUSSE</b>	M	SORO	Daniel
<b>ESTRAMIAC</b>	M	GOULARD	Nicolas
<b>GAUDONVILLE</b>	M	SOULAN	Jacques

HOMPS	M	CLAOUE	Alain
ISLE BOUZON	M	BOSC	Yves
LABRIHE	M	OUSTRIC	Christian
MAGNAS	M	DE GALARD	Philippe
MANSEMPUY	M	BAX	Olivier
MARAVAT	M	ESCOUBAS	Jacques
MAUROUX	M	BARES	Christian
MAUVEZIN	M	MARCET	Gérard
MONBRUN	M	de PINS	Etienne
MONFORT	M	LAGARDERE	Régis
PESSOULENS	M	LARDENNOIS	Jean François
ROQUELAURE ST AUBIN	M	TRAVAIL	Laurent
SAINTE-ANNE	M	BOUSSAROT	Bernard
SAINTE-ANTONIN	Mme	NOGAROTTO	Muriel
SAINTE-BRES	M	SILHERES	Jean-Luc
SAINTE-CLAR	M	BALLESTER	Eric
SAINTE-CREAC	M	MARTIN	Yves
SAINTE-CRICQ	M	CETTOLO	Serge
SAINTE-GEMME	M	CAPERAN	Claude
SAINTE-GEORGES	Mme	MESSEGUE	Monique
SAINTE-GERMIER	Mme	SEYCHAL	Marie-José
SAINTE-LEONARD	M	MOLAS	Gervais
SAINTE-ORENS	M	DORBES	Marceau
SARRANT	M	BERTHET	Alain
SEREMPUY	M	DIANA	Serge
SIRAC	Mme	LARRIEU	Jocelyne
SOLOMIAC	M	MANTOVANI	Guy
THOUX	M	BEGUE	Gilles
TOUGET	M	DUPOUY	Philippe
TOURNECOUPE	M	BASSAU	Gérard

Après vote du conseil communautaire la composition de la commission locale d'évaluation des charges proposée ci-dessus de 41 membres est adoptée à l'unanimité.

#### **10- OBJET : Mise à disposition d'un agent pour assurer l'entretien des réseaux d'assainissement de la commune de LABRIHE – Hameau de Bouvées**

Monsieur le Président souhaiterait que la commune de Solomiac mette à sa disposition un fonctionnaire pour assurer l'entretien de la station d'épuration et des réseaux assainissement sur la commune de LABRIHE – Hameau de Bouvées

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de la commune de Solomiac auprès de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour une durée de 3 ans, à raison de 1 heure 30 hebdomadaires pour l'entretien de la station d'épuration sur la commune de LABRIHE ;

- décide que la participation de la communauté de communes sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, trimestriellement ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.

---

### **11- OBJET : Mise à disposition d'un agent pour assurer l'entretien des réseaux d'assainissement de la commune de SOLOMIAC**

Monsieur le Président souhaiterait que la commune de Solomiac mette à sa disposition un fonctionnaire pour assurer l'entretien des réseaux assainissement, et de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de la commune de Solomiac auprès de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 pour une durée de 3 ans, à raison de 2 heures hebdomadaires ;
- décide que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, trimestriellement ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.

---

### **12- OBJET : Modification du schéma d'assainissement de Monbrun**

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que suite à la décision du conseil municipal de MONBRUN relative à la mise en place d'un P.L.U., celui-ci souhaite supprimer le zonage d'assainissement collectif. Il précise que toute la commune sera soumise au régime du S.P.A.N.C.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte de supprimer le zonage d'assainissement collectif et s'engage à inscrire cette modification lors d'une prochaine enquête publique.

---

### **13- OBJET : Convention d'assistance technique pour le contrôle des installations ANC sur le secteur de Saint-Clar avec la SAUR**

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire que la convention d'assistance technique pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif sur le secteur de St-Clar signée avec la SAUR, s'est terminée le 31 janvier 2014.

Monsieur le Président propose de renouveler la convention avec la SAUR jusqu'au 01/11/2015.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte la convention proposée par le Président,
- autorise le Président à signer cette convention.

## **14- OBJET : Modification du tableau des emplois**

Le président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois comme suit:

- Augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'assistant d'enseignement artistique à 1.53h hebdo (professeur tuba, cor).
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de 28h hebdo, à compter du 01/06/2014.
- Nomination stagiaire à compter du 01/06/2014 :
  - o d'un éducateur territorial de jeunes enfants de 35h hebdo.
  - o d'un rédacteur territorial de 28h hebdo.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

19 mai 2014			TABLEAU DES EMPLOIS	
<b><u>Filière Administrative</u></b>		H Hebdo	Fonctions	<b>Cadre d'Emploi</b>
Attaché	1	35,0	Direction Générale des Services (Emploi fonctionnel par détachement)	<b>Attaché territorial</b>
Attaché	1	35,0	Direction Générale des Services	<b>Attaché territorial</b>
Attaché	1	35,0	Direction Générale Adjointe	<b>Attaché territorial</b>
Rédacteur	1	27,0	Responsable d'Antenne et du service SAAD	<b>Rédacteur territorial</b>
Rédacteur	1	28,0	Responsable d'Antenne et comptabilité	<b>Rédacteur territorial</b>
Adjoint Administratif	1	35,0	Accueil, secrétariat, Comptabilité	<b>Adjoint administratif</b>
Adjoint Administratif	1	32,0	Responsable du service des Ressources Humaines	<b>Adjoint administratif</b>
Adjoint Administratif	1	17,5	Ressources Humaines	<b>Adjoint administratif</b>
Secrétaire de Mairie	1	8,0	Secrétariat, Comptabilité	<b>Secrétaire de Mairie</b>
<b><u>Filière Animation</u></b>		H Hebdo	Fonctions	<b>Cadre d'Emploi</b>
Adjoint d'animation	1	35,0	Administratif. Animation ALSH	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	2	35,0	Directrice ALSH été et ALAE. Coordinatrice Animation jeunesse	<b>Adjoint d'animation</b>



Adjoint d'animation	1	35,0	Animation structure Multi Accueil et Petite enfance	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	35,0	Animation structure Multi accueil Petite enfance	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	35,0	Direction ALAE, Animation ALSH. Service cantine	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	34,0	Animatrice ALAE et Surveillance Cantine et primaire	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	33,5	Animation ALSH. Assistante maternelle	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	33,0	Direction, animation et surveillance des enfants de l'ALAE	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	32,5	Animatrice ALAE et ALSH. Surveillance Cantine	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	32,0	Régie des recettes et Animation ALAE, ALSH. Correspondante CNAS	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	30,0	Animation ALAE /ALSH. Service cantine.	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	30,0	Direction ALAE. Animation ALSH	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	28,5	Animation ALAE. ALSH. Service cantine. Entretien locaux	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	28,0	ATSEM. Entretien des locaux.	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	24,0	Direction, l'ALAE. Animatrice ALSH. Service à la cantine. Entretien des locaux	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	22,5	Animation ALAE. ALSH. ATSEM	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	22,0	Animation ALSH ALAE. Cantine.	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	21,5	Animation ALAE	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	20,0	Animation structure Multi accueil Petite enfance	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	18,5	Animation ALAE. Cantine	<b>Adjoint d'animation</b>
Adjoint d'animation	1	14,0	Animation ALAE. Entretien locaux. Cantine.	<b>Adjoint d'animation</b>
<b><u>Filière Culturelle Enseignement artistique</u></b>				
Assistant d'enseignement artistique	1	6,89	Enseignement du piano	<b>Assistant Enseignement artistique</b>

Assistant d'enseignement artistique	1	5,36	Enseignement de la guitare	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	4,6	Enseignement artistique de la flûte	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	3,06	Enseignement artistique de la batterie et des percussions	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	3	Enseignement de la trompette	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	2,3	Enseignement du violon	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	2	Enseignement de la clarinette	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	1,53	Enseignement artistique du cor et tuba	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
Assistant d'enseignement artistique	1	0,38	Enseignement du saxophone	<b>Assistant Enseignement artistique</b>
<b><u>Filière Santé</u></b>		H Hebdo	Fonctions	<b>Cadre d'Emploi</b>
Directrice structure Multi Accueil. Petite Enfance	1	35,0	Responsable du multi-accueil : direction et animation de la structure	<b>Puéricultrice territoriale</b>
<b><u>Filière Sociale</u></b>		H Hebdo	Fonctions	<b>Cadre d'Emploi</b>
Educatrice Jeunes enfants	1	35,0	Animation structure Multi Accueil Petite enfance	<b>Educateur territorial de jeunes enfants</b>
ATSEM	1	35,0	ATSEM, Animation ALAE. Cantine, entretien des locaux	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	35,0	ATSEM. Animation ALAE. Cantine.	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	34,0	ATSEM, Animation ALAE, ALSH.	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	34,0	ATSEM - Cantine. Animation ALAE. Entretien locaux	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	33,5	ATSEM. Entretien locaux. Animation ALAE.	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	33,0	ATSEM. Animation ALAE. Direction ALSH.	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	32,0	ATSEM. Animation ALAE	<b>ATSEM</b>
Agent Social	1	32,0	Aide à domicile	<b>Agent social</b>

Agent Social	2	30,0	Aide à domicile	<b>Agent social</b>
ATSEM	1	30,0	ATSEM. Animation ALAE. Entretien locaux.	<b>ATSEM</b>
ATSEM	1	28,0	Animation ALSH. ATSEM	<b>ATSEM</b>
Agent Social	1	17,0	Aide à domicile	<b>Agent social</b>
Agent Social	1	17,0	Aide à domicile. Entretien locaux écoles.	<b>Agent social</b>
Agent Social	1	16,0	Aide à domicile	<b>Agent social</b>
<b><u>Filière technique</u></b>		H Hebdo	Fonctions	<b>Cadre d'Emploi</b>
Technicien territorial	1	35,0	Responsable service voirie et travaux techniques	<b>Technicien territorial</b>
Agent de maîtrise	1	35,0	Cantinière.	<b>Agent de maîtrise</b>
Adjoint technique	6	35,0	Entretien de la voirie et divers	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	35,0	Agent de Prévention. Entretien des locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	35,0	Cantinier. Entretien locaux. Animation ALAE, ALSH	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	35,0	Cantinière. Entretien locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	35,0	Entretien locaux. Cantine.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	35,0	Direction et animation ALAE, ALSH. Cantine	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	33,5	Cantine. Animation ALAE, ALSH.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	32,5	Cantine. Entretien locaux scolaires. Animation ALAE. Entretien musée de l'école.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	31,5	Cantinière. Entretien des locaux. Animation ALAE	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	30,0	Entretien de la voirie et des bâtiments.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	30,0	ATSEM. Cantine. Entretien locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	29,5	Cantinière. Entretien locaux. Accompagnement dans les transports scolaires.	<b>Adjoint technique</b>

Adjoint technique	1	29,5	Animation ALAE, ALSH. Cantine. Surveillance sieste.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	29,5	Cantinière. Entretien des locaux	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,5	Direction et animation ALAE, ALSH. Cantine. Transport de repas.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,0	Direction et animation ALAE. Cantine. Entretien locaux. Régisseur.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,0	Cantinière. Animation ALAE, ALSH	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,0	Cantinière. Animation ALAE, ALSH	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,0	ATSEM. Cantine. Animation ALAE	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,0	Animation ALSH. Cantine. Entretien locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	28,0	Cantinière. Entretien des locaux. Animation ALAE	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	27,5	Cantine. Entretien locaux. Responsable cantine ALSH	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	26,5	Cantine. Entretien. Animation ALAE	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	26,0	Animation ALAE, ALSH. Cantine. Surveillance sieste.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	25,0	Portage repas	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	22,0	Cantinière. Entretien des locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	22,0	Cantinière. Entretien locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	20,5	Cantine. Entretien.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	18,5	Cantine. Entretien locaux. Animation ALAE	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	13,0	Cantine. Animation ALAE.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	11,0	Cantinière. Entretien locaux.	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	10,0	Entretien locaux	<b>Adjoint technique</b>
Adjoint technique	1	1,0	Entretien assainissement	<b>Adjoint technique</b>

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

### **15- Objet : Commission intercommunale des impôts directs : proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants**

Le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres. Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2ème alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste suivante de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants :

- Commissaires titulaires domiciliés dans le périmètre communautaire

#### **Commissaires titulaires**

<b>Prénoms- Noms</b>	<b>Né le</b>	<b>à</b>	<b>Domicilié</b>
Michèle LAFFITTE	30/09/1947	Ardizas (32)	Las Bordes 32430 ARDIZAS
Aline BARAILHE	30/05/1955	Fleurance (32)	La bourdette 32380 BIVES
Jacques SOULAN	27/04/1943	Espons (32)	Au village 32380 GAUDONVILLE
Philippe DE GALARD	15/08/1961	Lyon (69)	Lamothe 32380 MAGNAS
Daniel CABASSY	10/11/1958	Mauvezin (32)	En Herran 32120 MAUVEZIN
Etienne De Pins	07/07/1964	St-Gaudens (31)	Le château 32600 MONBRUN
Martine MARTIN	04/05/1960	Fleurance (32)	Gardempuy 32120 MONFORT
Jean-François LARDENNOIS	19/12/1948	Marseille (13)	Au village 32380 PESSOULENS
Bernard BOUSSAROT	10/08/1947	Saint-Georges (32)	12 route de montauban 32430 COLOGNE
Michel FOURREAU	18/01/1945	Chateaudun (28)	Le Piémont 32120 SAINT-ANTONIN
Jean-Luc SILHERES	27/03/1963	Mauvezin (32)	La boubée 32120 SAINT-BRES
Eric BALLESTER	27/12/1968	Epernay (51)	9 rue Mont d'Arratz 32380 SAINT-CLAR
Serge CETTOLO	22/04/1953	Puycasquier (32)	Embideau 32430 SAINT-CRICQ
Gérard GUYTON	02/03/1952	Réparsac (16)	Le grand sac 32120 SAINTE-GEMME

Gervais MOLAS	24/07/1947	St –Léonard (32)	Guiou 32380 SAINT-LEONARD
Alain BERTHET	13/06/1965	Le pont de Beauvoisin (38)	La cromptade 32120 SARRANT
Claire CHAUBET	29/08/1950	Mauvezin (32)	755 route de monfort 32120 SOLOMIAC
Gilles BEGUE	22/10/1960	Toulouse (31)	A Cédères 32430 THOUX

### **Commissaires Suppléants**

<b>Prénoms- Noms</b>	<b>Né le</b>	<b>A</b>	<b>Domicilié</b>
Michel TARRIBLE	20/11/1944	Avensac (32)	Peyroulade 32120 AVENSAC
Joel DURREY	02/11/1958	Avezan (32)	La bordeneuve 32380 AVEZAN
Alexandre LAFFONT	14/02/1976	Auch (32)	Monplaisir 32120 BAJONNETTE
Philippe BONNECAZE	30/05/1964	Gimont (32)	Au Fabian 32200 CATONVIELLE
Alain HERVE	23/07/1949	Orange (84)	32430 COLOGNE
Eliane MARSIGLIO	08/07/1956	Toulouse (31)	En Sabathé 32430 ENCAUSSE
Nicolas GOULARD	03/11/1968	Fleurance (32)	Au village 32380 ESTRAMIAC
Yves BOSC	26/12/1957	Avezan (32)	Jouan la horgue de bas 32380 L'ISLE-BOUZON
Christian OUSTRIC	19/04/1949	Mauvezin (32)	En Jouan d'En Pierre 32120 LABRIHE
Olivier BAX	13/11/1975	Toulouse (31)	Le village 32120 MANSEMPUY
Christian CARDONA	27/12/1969	Castelsarrasin (82)	Enterrene 32380 MAUROUX
Gérard MARCET	22/01/1938	Panassac (32)	Au Château d'eau 32120 MAUVEZIN
Régis LAGARDERE	22/07/1959	Monfort (32)	En Duran 32120 MONFORT
Gérard CETTOLO	28/05/1950	Roquelaure St Aubin (32)	Hont 32430 Thoux
Yves MARTIN	11/05/1944	Saint-Créac (32)	Lassalle 32380 SAINT-CREAC
Marie-José SEYCHAL	19/01/1960	Gimont (32)	Lieu dit Tuzet 32200 SAINT-GERMIER
Marceau DORBES	03/06/1957	Mauvezin (32)	Engypès 32120 SAINT-ORENS
Serge DIANA	30/03/1954	Mauvezin (32)	En touron 32120 SEREMPUY

<b>Pers extérieure TITULAIRES</b>			
Jean Charles BOTTOS	14/11/1956	Mauvezin (32)	Au village 82500 MAUBEC
Loïc LECLECH	26/12/1948	Paimboeuf (44)	Aux Olives 32600 BEAUPUY
<b>Pers extérieure SUPPLEANTES</b>			
Pierre COMBEDOUZON	16/08/1939	Auch (32)	Au village 32500 BRUGNENS
Christian DUSSEAU	26/06/1947	St Sauvy (32)	Dozer 32270 ST SAUVY

Cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

### **16- Objet : Délégation aux Vice - Présidents en application de l'Article L5211-10 du CGCT**

Le Président expose à l'Assemblée l'article 5211-10 qui pose le principe de délégation d'une partie des attributions de l'Organe délibérant au Président, aux Vice - Président, dans son ensemble

Le Président peut en outre par délégation du conseil communautaire, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée du mandat des attributions énoncées dans l'article 2122-22 du CGCT ;

Le Président propose au Conseil communautaire qui approuve à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à donner délégation de signature **aux vice- présidents des deux compétences obligatoires** :

Développement économique David TAUPIAC

Aménagement du territoire Serge CETTOLO

---

### **17- OBJET : Achat de la parcelle pour la construction du Multi-Accueil Petite Enfance à la commune de Saint-Cricq**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de délibérer pour l'achat de la parcelle B407 d'une superficie de 1000m<sup>2</sup> à la commune de Saint-Cricq pour 1 euro.

Sur ce terrain sera construit un multi-accueil petite enfance.

Le Conseil de Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la parcelle B407, présente un intérêt pour la communauté de communes pour la construction d'un multi-accueil petite enfance.

- décide d'acquérir à la commune de Saint-Cricq la parcelle B407 d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> au prix de 1 €.

- désigne M. Guy MANTOVANI, président, pour représenter la communauté de communes à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative,

---

### **18- OBJET : Mise à disposition d'un agent au CCAS de Saint-Clar**

Monsieur le Président du CCAS de Saint-Clar expose le souhait de mutualiser le service comptable de la CCBL pour la mise à disposition d'un fonctionnaire dans l'attente de la création d'un CIAS.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée qui permet à un fonctionnaire, avec son accord, d'être mis à disposition pour effectuer toute ou partie de son service dans d'autres collectivités ou établissements que le sien, sur un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur auprès du CCAS de Saint-Clar à compter du 05 mai 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, à raison de 5 heures hebdomadaires ;
- décide que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : remboursement du salaire et des charges patronales au prorata de la durée hebdomadaire de travail, trimestriellement ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.

La séance est levée à 23h30.

Au registre sont les signatures.